

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

SERVICE FUNERAIRE

N° 34/2024

FERMETURE DU
CIMETIERE SAINT
CLEMENT LE 22 AVRIL
2024 DE 7 HEURES A
12HEURES.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT, le décès d'un administré le lundi 15 avril 2024, présentant une situation hyper-bariatrique ;

CONSIDERANT, que sa pathologie empêche l'inhumation dans les conditions habituelles ;

CONSIDERANT, qu'une intervention avec des moyens spéciaux sont nécessaires ;

CONSIDERANT, que l'inhumation aura lieu le lundi 22 avril 2024, de 7 heures à 12 heures au cimetière Saint-Clément, 84100 Orange ;

CONSIDERANT, qu'au vu du dispositif technique qui sera mis en place il est nécessaire de fermer le cimetière à tout public extérieur à la famille.

- ARRETE -

Article 1 : Le cimetière Saint-Clément, 84100 Orange sera exceptionnellement fermé à tout public extérieur à la famille, de 7 heures à 12 heures, le lundi 22 avril 2024.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 17 avril 2024

Le Maire,
Yann BOMPARD

